

## APPEL D'OFFRES

PROJET : **# 3350 – RÉFECTION DE L'ISOLATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII, D'INVERNESS (045).**

PROPRIÉTAIRE : **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS**  
40, BOUL. DES BOIS-FRANCS NORD  
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 1E5

FIRME D'ARCHITECTES : **CAROLINE ROBERGE, ARCHITECTE**  
3, RUE ALBERT, BUREAU 1  
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 3L3  
Téléphone : 819 752-2922 Courriel : [croberge.arch@bellnet.ca](mailto:croberge.arch@bellnet.ca)  
Responsable : Mme Caroline Roberge

LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS demande des soumissions pour des travaux de construction pour la rénovation de la composition de la toiture et de son isolation à partir de l'intérieur. Les travaux inclus sont la démolition d'une bande au périmètre extérieur des plafonds et de son isolation. Refaire la nouvelle isolation ainsi que les finis et la peinture. Tous les travaux connexes tel le déplacement temporaire des appareils électriques au plafonds.

Les personnes intéressées doivent se procurer les documents d'appel d'offres par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le mardi 4 mai 2021 à 15 h au 1862, rue Dublin, Inverness.

**Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues au Centre de services scolaire des Bois-Francs, 40, boul. des Bois-Francs Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.**

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre du Centre de services scolaire des Bois-Francs valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Éric Chanez, technicien en bâtiment au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 822590.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 26 avril 2021.

Alain Desruisseaux  
Directeur général